

Département de la Gironde

Commune de **SAINT-SELVE**

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME



DOSSIER D'APPROBATION

Plan Local d'Urbanisme	Modification Simplifiée Modification	Déclaration de projet valant mise en compatibilité
Approuvé le 27 Septembre 2005	Modification Simplifiée n°1 approuvée le 09 Novembre 2015 Modification n°1 approuvée le 21 Janvier 2015 Modification n°2 en cours	Déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 approuvée le 30 Septembre 2016



Agence URBAM :
Siège social : 24-26 rue de Marlacca -33620 CAVIGNAC - Etablissement
secondaire : Parc Innolin – CS 60073 - 15 allée des Acacias - 33700 MERIGNAC
Tél : 05-57-68-69-73 – Fax : 05-57-68-61-02 – contact@urbam33.fr – site :
www.urbam33.fr
SARL URBAM Capital 6300 Euros - APE 7112B – SIRET 443 192 588 00038 - TVA
Intracommunautaire : FR37443192588



Madame le MAIRE
1 Place Saint Antoine
33650 SAINT SELVE

Bordeaux, le 9 juin 2017

Direction

Madame le Maire,

Objet
Modification
N° 2 du PLU

Dossier suivi par :
Sabrina DUBOURNAIS

Référence
SD/MP/17/078

Vous avez sollicité l'avis de notre Compagnie sur la modification n°2 du PLU de votre commune. Nous vous en remercions.

Après examen du dossier, notre Compagnie n'a pas de remarque particulière à émettre.

En conséquence, nous émettons un avis favorable au projet tel que présenté.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, nos salutations distinguées.

Le Directeur,



Pierre GOT

**Chambre d'Agriculture
Siège social
17, cours Xavier Arnozan
CS 71305
33082 BORDEAUX CEDEX**

Tél. 05 56 79 64 12
Fax 05 56 79 80 30
Email : [territoires@
gironde.chambagri.fr](mailto:territoires@gironde.chambagri.fr)

www.gironde.chambagri.fr